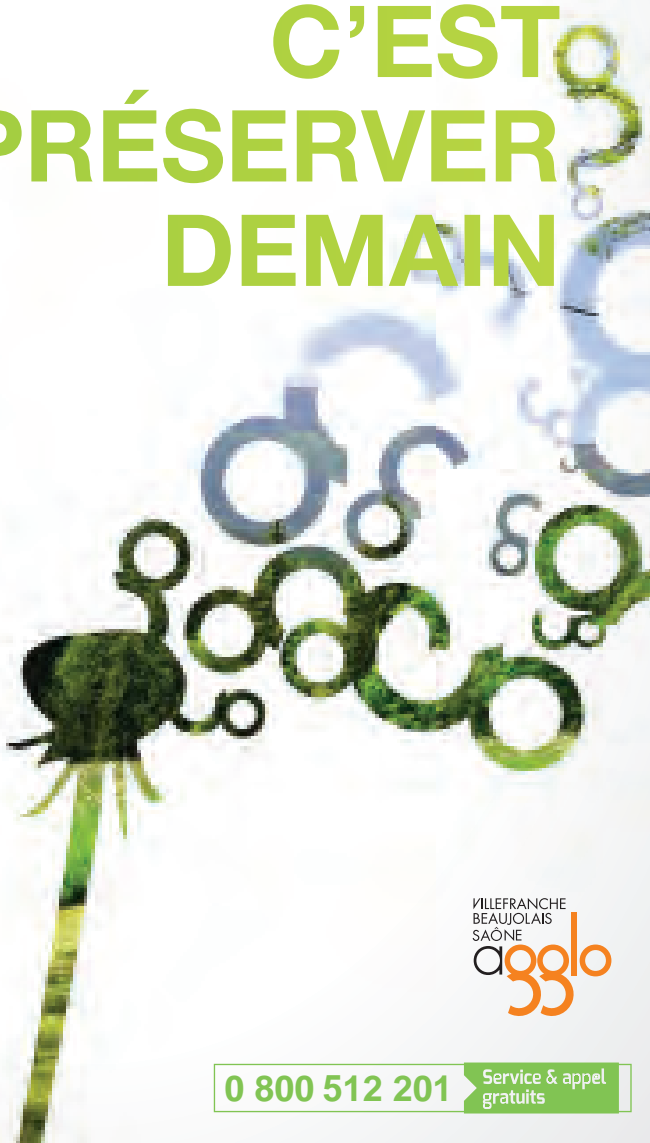
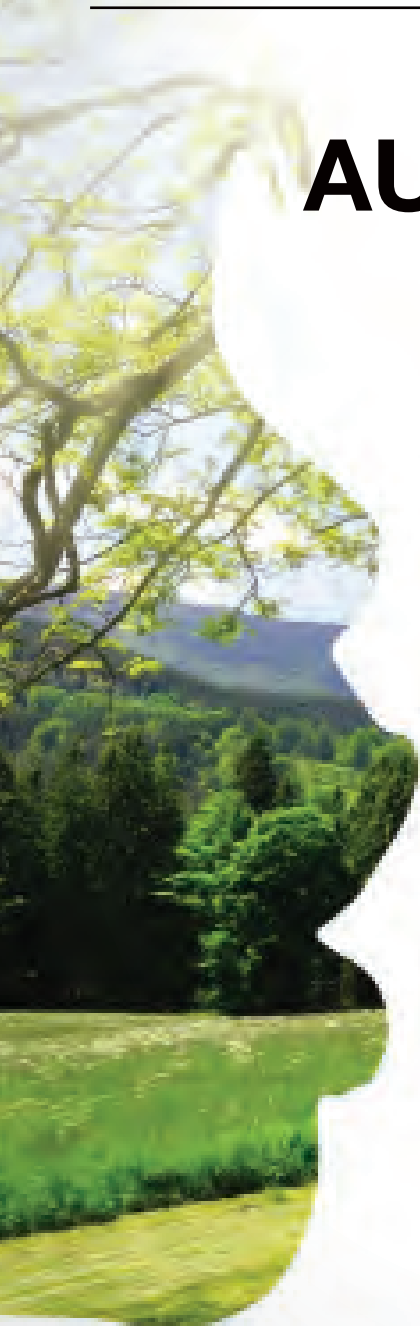


Guide pratique des déchets ménagers
BLACÉ, LE PERRÉON, SALLES-ARBUISSONNAS-EN-BEAUJOLAIS,
SAINT-ÉTIENNE-DES-OUILLIÈRES, SAINT-JULIEN-SOUS-MONTMELAS,
VAUX-EN-BEAUJOLAIS

TRIER AUJOURD'HUI, C'EST PRÉSERVER DEMAIN



VILLEFRANCHE
BEAUJOLAIS
SAÔNE
agglo

0 800 512 201

Service & appel
gratuits

AVEC LE COMPOST, C'EST VOTRE JARDIN QUI EST NOURRI, PAS VOTRE POUBELLE !



INFO +

Réduction
de 30% des matières
biodégradables dans
le bac marron

DEMANDEZ UN
GUIDE DU COMPOSTAGE

SOMMAIRE

Collecte des déchets	4
Déchets non recyclables	5
Déchets recyclables	6
Verre	8
Déchèterie	10
Pourquoi trier ?	14
MÉMO TRI	

Une question, un conseil ?

0 800 512 201

Service & appel
gratuits

Agglomération Villefranche Beaujolais Saône
115 rue Paul Bert - BP 70290
69665 Villefranche-sur-Saône Cedex
www.agglo-villefranche.fr
collecte.selective@agglo-villefranche.fr

COLLECTE DES DÉCHETS

La collecte des déchets ménagers et assimilés est gérée par l'Agglo Villefranche Beaujolais Saône. Différents services (mise à disposition de sacs jaunes, organisation des collectes, déchèterie ...) sont mis en place pour faciliter leurs évacuations tout en veillant au respect de l'environnement. Pour faciliter la collecte et garantir l'hygiène, il est conseillé de se munir d'un bac roulant normalisé pour la collecte des ordures ménagères.

La collecte des déchets non-recyclables et celle des déchets recyclables (sac ou bac jaune) est assurée en porte à porte.

Voici quelques règles pour la collecte des déchets ménagers.

- Le bac ou sac doit être présenté à la collecte :
 - Sur la voie publique
 - La veille au soir de la collecte
 - Avec les poignées coté chaussée (pour les bacs)
- Le bac ou sac ne sera pas collecté :
 - S'il contient des déchets non conformes
- Votre bac doit être maintenu propre.

La collecte du verre se fait en apport volontaire aux points verre (p.9).

INFO +

Pour connaître les jours de collecte dans votre rue, reportez-vous au calendrier. Il est distribué dans votre boîte aux lettres chaque année.

Pour l'obtenir, contactez-nous ou téléchargez-le sur www.agglo-villefranche.fr



DÉCHETS NON-RECYCLABLES



Déchets alimentaires



Polystyrène
(barquettes et cales
d'emballages)



Boîtes,
vaisselle jetables,
papier aluminium



Bois et liège



Tubes : beauté et santé
Coton, lingettes



Ampoules à filaments
et vaisselle cassée



Couches, coton,
mouchoirs en papier,
papier essuie-tout



Boîtes et pots
en plastique
(crème fraîche, yaourts...)



Sacs, films et
sachets en plastique



Papier découpé



DÉCHETS RECYCLABLES

EN VRAC / APLATIS



Bouteilles et flacons en plastique



Emballages métalliques



Journaux, catalogues
et imprimés



Briques alimentaires et
emballages cartonnés



UN DOUTE, UNE QUESTION?

Contactez-nous
ou rendez-vous sur
www.agglo-villefranche.fr



INFO

- > Vider les emballages de leur contenu et aplatissez-les pour gagner de la place.
- > Ne pas emboîter, découper ou déchirer les emballages.
- > Trier en vrac et non en sac (non recyclable en général).



- > Ce logo indique que le fabricant du produit participe financièrement à l'élimination du futur déchet. Il ne signifie pas qu'il est recyclable ou recyclé.

VERRE

JE DÉPOSE LES BOUTEILLES, POTS ET BOCAUX EN VERRE DANS LE CONTENEUR À CET EFFET.



INFO +

- Pensez à retirer les bouchons et les couvercles.
- La vaisselle, les ampoules, les vitres et les miroirs sont à déposer à la déchèterie.

LISTE DES POINTS VERRE

BLACÉ

- Bourg
- Pravins
- Salle des fêtes
- Stade

LE PERRÉON

- Carrefour Contact
- La Cochère
- Salle des fêtes

SAINT-ÉTIENNE-DES-OUILLIÈRES

- Église
- Gare
- Milly
- Salle des fêtes
- Stade

SAINT-JULIEN-SOUS-MONTMELAS

- Cave coopérative
- Le Colombier
- Salle des fêtes
- Varennes

SALLES- ARBUISSONNAS-EN-BEAUJOLAIS

- Le fond de Salles

VAUX-EN-BEAUJOLAIS

- Cimetière
- Les eaux
- Stade

**PENSEZ VERRE,
TRIEZ-LE !**

www.agglo-villefranche.fr

N° Vert 0 800 51 22 01

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



DÉCHÈTERIE



JE DÉPOSE LES DÉCHETS VOLUMINEUX ET DANGEREUX



L'accès à la déchèterie est uniquement par badge.

Chaque foyer est doté d'un badge.

Celui-ci doit être présenté à chaque passage.

Pour vous en procurer un, contactez-nous

En cas de renouvellement de votre badge,

il sera facturé 20 €.



DÉCHÈTERIE DE L'AVE MARIA

RD306 - au nord de la Zone d'Activité d'Arnas
04 74 62 14 38

du lundi au samedi 8h -12h / 14h - 18h
et dimanche 9h - 12h

Accès autorisé jusqu'à 10 minutes avant la fermeture

Fermé les jours fériés.

Véhicules autorisés

Catégorie 1 : accès gratuit et illimité

- véhicules légers (voitures particulières au sens de l'article R311-1 du code de la route)
- Véhicules à moteur à deux ou trois roues (véhicules de catégorie L au sens de l'article R311-1 du code de la route)
- Les cycles avec ou sans remorque
- Véhicules utilitaires de PTAC* ≤ 2 t
- Remorques de PTAC* ≤ 750 kg
- Remorques dont le PTAC* ne peut être justifié

*PTAC : Poids total autorisé en charge. Les éléments demandés sont disponibles sur la carte grise du véhicule.

Catégorie 2 : accès gratuit et limité à 4 passages/an. Au delà, accès payant (25 €/passage) et limité à 4 passages supplémentaires/an.

- Véhicules utilitaires légers (PTAC* compris entre 2 t et 3,5 t), tôleés, à bennes ou à plateau dont la hauteur du plateau au sol est inférieure à 80 cm

Véhicules non autorisés

- véhicules dont PTAC* $> 3,5$ t
- remorques dont PTAC* > 750 kg
- véhicules de hauteur $> 2,60$ m
- véhicules de longueur $> 5,50$ m

Professionnels et associations

- accès payant (7€) autorisé uniquement pour les cartons
- dépôt de bouteilles et pots en verre gratuit

DÉCHÈTERIE DE BELLEVILLE - PAIN PERDU

> UNIQUEMENT POUR LES HABITANTS DE SAINT-ETIENNE-DES-OULLIÈRES

Z.I. de Pain Perdu - 69220 Belleville - 04 74 66 35 98

Du 1^{er} avril au 30 septembre
lundi, mardi, jeudi et vendredi 13h30-18h30
mercredi et samedi 8h-12h /13h30-18h30

Du 1^{er} octobre au 31 mars
lundi, mardi, jeudi et vendredi 13h30-17h30
mercredi et samedi 8h-12h /13h30-17h30

Attention, en cas de forte affluence, le gardien refusera toute entrée 15 min avant l'heure de fermeture

Fermé les jours fériés.

Accès réglementé - renseignement sur www.ccsb-saonebeaujolais.fr

DÉCHETS ACCEPTÉS



AMPOULES ET NÉONS / PILES / BATTERIES

ampoules basses
consommation
uniquement, piles, batteries,
accumulateurs électriques



BOIS

palettes, planches,
huisseries...



CARTONS à déposer pliés



DÉBLAIS ET GRAVATS

terre, moellons, ciment,
pierres...



DÉCHETS TOXIQUES

peinture, solvants,
radiographies médicales,
produits de jardinage,
produits de bricolage...



DÉCHETS VERTS

tonte, tailles, branches...
souches et troncs
interdits



DÉCHETS D'EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET ELECTRONIQUE

TV, ordinateurs,
aspirateurs, cafetières,
réfrigérateurs...



ENCOMBRANTS

jouets, film plastique,
polystyrène, laine de
verre, textiles souillés...



HUILES

huile de vidange, huile
de friture



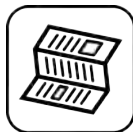
MÉTAUX

bicyclettes, grillages, fûts...



MOBILIER

table, canapé, étagère, commode, matelas, mobilier de jardin...



PAPIERS

journaux, magazines, prospectus, catalogues, livres...



PLÂTRE



TEXTILES



VERRES

bouteilles, pots, bocaux...

INTERDITS : amiante, bouteilles de gaz, extincteurs incendie, pneus



INFO +

> Amiante :

renseignements auprès du Sytraival (04 74 68 82 59).

> Bouteilles de gaz (consignée) :

auprès de votre revendeur.

> Déchets d'activités de soins à risques infectieux :

renseignements sur www.dastri.fr

> Médicaments :

dans leur emballage auprès d'une pharmacie.

> Piles :

chez tous les revendeurs de piles et à la déchèterie.

> Pneus :

auprès de votre revendeur / garagiste / déchèterie professionnelle.

POURQUOI TRIER ?

POUR PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT



Le recyclage permet d'économiser les ressources naturelles dont nous avons besoin dans l'industrie. Ces ressources ne sont pas inépuisables (minerai de fer, pétrole...).

En recyclant les déchets, nous utilisons moins d'énergie et d'eau qu'en créant des produits à partir de matière première naturelle.

✓ **AVEC UNE TONNE D'ACIER RECYCLÉ,
ON ÉCONOMISE
UNE TONNE DE MINERAI DE FER**



✓ **CHAQUE TONNE DE BRIQUES ALIMENTAIRES
RECYCLÉES PERMET DE PRÉSERVER
DEUX TONNES DE BOIS**



✓ **UNE TONNE DE PLASTIQUE RECYCLÉ
FAIT ÉCONOMISER ENTRE
600 ET 800 Kg DE PÉTROLE BRUT**



POUR MOINS GASPILLER

Le verre et l'aluminium se recyclent à 100 % et à l'infini !

Le carton peut être recyclé une dizaine de fois.

Beaucoup de produits de notre quotidien contiennent des matières recyclées (clés, caddies de supermarché, semelle de fer à repasser, certaines pièces du moteur de voiture...).



PARCE QUE SANS NOUS, RIEN N'EST POSSIBLE !



En triant les déchets que nous générons :

- Nous sommes le premier maillon de la chaîne du recyclage.
- Nous participons à l'économie circulaire et au développement durable.



MÉMO TRI



APLATIS
→
ET EN VRAC



EN SAC FERMÉ
→



Déchèterie communautaire

Accès réglementé avec badge.

RD306 lieu dit Ave Maria à **Arnas**

du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

dimanche de 9h à 12h - fermeture les jours fériés

Accès autorisé jusqu'à 10 minutes avant la fermeture.

collecte.selective@agglo-villefranche.fr

Une question, un conseil ?

0 800 512 201 Service & appel gratuits

115 RUE PAUL BERT - CS 70 290
69665 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE CEDEX
www.agglo-villefranche.fr

VILLEFRANCHE
BEAUJOLAIS
SAÔNE
agglo